

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 746 – 1/07/2019

Descriptif

Objet : Concours groupe scolaire ES II Meyrin. Projet pour la réalisation d'un groupe scolaire d'enseignement secondaire II combiné à des équipements communaux.

Forme de mise en concurrence : Concours (SIA 142)

Type de procédure : Ouverte, à deux degrés.

Le premier degré se concentrera sur le concept d'aménagement du périmètre, notamment par la définition des espaces extérieurs et des volumes bâtis, sur les principes de durabilité et sur l'organisation fonctionnelle des différentes composantes du programme.

Compétence architecte requise pour le 1^{er} degré

A l'issue du premier degré, le jury sélectionnera environ 10 projets pour la poursuite des études au second degré.

Le second degré permettra de préciser le projet architectural pour les programmes éducatif et sportif ainsi que celui des aménagements extérieurs.

Complété par les compétences : Architecte paysagiste, Ingénieur civil, Ingénieur en physique du bâtiment pour le 2^{ème} degré.

Mandat : Architecte, architecte paysagiste, ingénieur civil, ingénieur en physique du bâtiment.

Date de publication dans la FAO : 28 juin 2019

Délai de rendu : 18.10.2019 Projet degré 1
11.03.2020 Projet degré 2

Adjudicateur : Office cantonal des bâtiments (OCBA)
Boulevard Saint-Georges 16
Case postale 32, 1211 Genève 8

Organisateur : FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes-Urbanistes SA
"Concours groupe scolaire ESII Meyrin"
Case postale 567, CH-1401 Yverdon-les-Bains

Inscription : Par lettre recommandée ou message électronique avec accusé de réception.

Simap : No de publication : 1083239
Documents téléchargeables sur le site Simap

Communauté de soumissionnaires : Requête pour le 2^{ème} degré.

Jury : **Président**

M. Della Casa Francesco, Architecte cantonal, SG, Genève

Membres non professionnels

M. Rudaz Sylvain, Directeur général, DGESII

Membres professionnels

Mme Ambroise Sophie Agata, Architecte-paysagiste, Officina Del Paesaggio, Lugano

M. Balsiger Olivier, Ingénieur, co-responsable du service

Urbanisme, Travaux publics et Energie, Meyrin
M. Chevalley Damien, Architecte, CLR, Genève
M. Chuard Dominique, Spécialiste énergie, Effin'Art Sàrl, Lausanne
Mme De Oliveira Olivia, Architecte, butikofer de oliveira vernay, Lausanne
M. Feuz Yann-Christophe, Architecte, OCBA, Genève
M. Fisch Bernard, Ingénieur civil, Confignon
Mme Perrochet Stéphanie, Architecte-paysagiste, Neuchâtel
Mme Perucchi Marta, Architecte, directrice DLOG, Genève
Mme Segond Raphaëlle, Architecte, Marseille
Mme Vellella Laura, Architecte, OU, Genève
Mme Zurbuchen-Henz Maria, Architecte, M+B Zurbuchen-Henz, Lausanne

Suppléants non professionnels

M. Genequand David, Responsable service des sports, Meyrin
M. Stachelscheid Eric, Directeur prospective, DGES II

Suppléants professionnels

Mme Bussy Blunier Tiphaine, Architecte-paysagiste, OCAN, Genève
M. Mantelli Jean-François, Ingénieur énergie, OCBA, Genève
M. Marchi David, Architecte, DLOG, Genève
M. Simioni Sandro, Architecte, Directeur OCBA-DCO, Genève
Mme Wegmueller Francine, Spécialiste énergie, Weinmann-Energies, Echallens

Spécialistes conseils

M. Amella Luis, Expert en programme scolaire / DLOG
Mme Baillon Lucie, Experte bruit / OCEV
M. Beaugheon Julien, Spécialiste en développement durable / OCBA
M. Cornaglia Laurent, Spécialiste en développement durable
M. Hasnaoui Nouridine, Expert technico-économique / OCBA
M. Hostettler Jean-Michel, Spécialiste concept énergétique
M. Mathez Alain, Spécialiste en droit de la construction / OAC
Mme N'Gaidé-Diouf Fatimétou, Gestion et valorisation des déchets de chantier / OCEV
M. Ortolan Stéphane, Spécialiste concept énergétique / OCBA

Critères d'appréciation

: Au premier degré

- ☐ L'insertion dans le site, la mise en valeur des équipements publics dans cette frange urbaine et le rapport au voisinage.
- ☐ Le concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.
- ☐ Les aménagements extérieurs, leurs qualités fonctionnelles et d'ambiance et leurs relations au contexte.
- ☐ La stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.

- ☐ La fonctionnalité et l'économicité générale.
- ☐ Le respect du programme et des prescriptions d'aménagement.

Au second degré

En sus des critères applicables au premier degré :

- ☐ L'adaptation du concept général d'aménagement et de fonctionnement en réponse aux critiques et recommandations du jury à l'issue du premier degré.
- ☐ La juste réponse aux attentes de l'organisateur en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.
- ☐ La pertinence de l'organisation proposée aux diverses échelles du projet, des cohabitations fonctionnelles, des circulations intérieures ou extérieures et de leur contribution à de bonnes conditions d'acquisition de connaissances et de sociabilité.
- ☐ La qualité architecturale, spatiale, fonctionnelle des constructions en cohérence avec les ambiances attendues et l'identité voulue pour l'établissement scolaire et les équipements communaux.
- ☐ L'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques et la flexibilité de destination des espaces dans le temps.
- ☐ La rationalité économique architecturale et constructive.

Somme des prix

- : Le jury dispose d'une somme globale de CHF 350'000.- HT pour l'attribution de 5 à 8 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

Le jury répartira une part d'au maximum un tiers de la somme globale de manière égale entre chacun des participants du second degré ayant remis un projet admis au jugement.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Office cantonal des bâtiments (OCBA), Boulevard Saint-Georges 16, Case postale 32, 1211 Genève 8

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES Architectes-Urbanistes SA
Case postale 567, CH-1401 Yverdon-les-Bains